



Communiqué de presse
Neuchâtel, le 17 décembre 2015

La Coexistence n'est pas possible dans un pays aussi petit et diversifié que la Suisse. Le moratoire sur la culture commerciale d'OGM est essentiel pour une production socialement et environnementalement durable et responsable.

Le Conseil fédéral a aujourd'hui décidé de prolonger pour quatre ans le moratoire sur la culture commerciale d'organismes génétiquement modifiés. StopOGM salue cette décision.

Le moratoire est en vigueur depuis dix ans. Fin 2017, il sera caduc. Plusieurs expertises juridiques ont montré qu'une prolongation du moratoire est conforme à la Constitution. Dans un pays aussi petit et diversifié que la Suisse, la coexistence n'est ni possible ni pertinente du point de vue économique, si l'on compte mettre en œuvre avec efficacité les mécanismes de protection prescrits par la loi. Une coexistence des cultures GM et conventionnelles ou bio serait très chère et engendrerait un surcroît de coûts à tous les stades de la chaîne alimentaire, surtout pour ceux qui produisent sans OGM.

Dans tous les sondages, agriculteurs, transformateurs, commerçants et consommateurs rejettent à une large majorité l'introduction coûteuse et risquée des produits GM. Le dernier sondage Univox de 2015 a confirmé cette tendance, 66% des interrogé(e)s se sont prononcé(e)s contre la culture d'OGM et seulement 21% étaient en faveur.

La stratégie qualité de l'agriculture suisse exclut déjà les OGM des filières de production pour répondre aux attentes des consommateurs, mais aussi car la Suisse ne peut se profiler sur le marché international qu'avec des produits de qualité.

Les nouvelles techniques de transformations génétiques devront aussi être réglementées. StopOGM soutient une réglementation de ces nouvelles techniques de modification des plantes et des animaux selon la présente loi sur le génie génétique. Le moratoire doit aussi inclure les plantes et les animaux modifiés par ces nouvelles techniques ainsi que leurs produits. Ce n'est qu'ainsi que pourra être garantie la liberté de choix des consommatrices et consommateurs.

Pour plus d'informations :

Luigi D'Andrea, secrétaire exécutif, 077 400 70 43